

**ADDENDUM A LA CIRCULAIRE N°5797 DU 30 JUIN 2016
RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE**

Directives et recommandations pour l'année scolaire 2016-2017 : Tomes 1 et 2

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Fondamental spécialisé et Secondaire spécialisé	<p>A Madame la Ministre-Présidente membre du Collège de la Commission communautaire en charge de l'enseignement, A Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire, A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province, A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres, Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles Aux Chefs des établissements d'enseignement spécialisé, organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux ordinaires, spécialisés et mixtes organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux organismes agréés, Aux Administrateurs d'internats et homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé.</p>
Type de circulaire	<p>Pour information :</p> <p>Aux Membres du service général de l'Inspection, Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé, Aux Associations de parents, Aux Organisations syndicales, Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé, Aux Membres du Conseil général de concertation pour l'enseignement spécialisé.</p>
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir du <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Organisation Directives Recommandations Fondamental spécialisé Secondaire spécialisé	

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique
 Direction générale de l'enseignement obligatoire
 Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale

Personnes de contact

Service ou Association : Service de l'Enseignement spécialisé

Nom et prénom	Téléphone	Email
FUCHS William	02/690.83.94	william.fuchs@cfwb.be
ROMBAUT Véronique	02/690.83.99	veronique.rombaut@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire a pour objet de compléter le chapitre 13 et de modifier le chapitre 20 de la circulaire n° 5797 du 30 juin 2016 relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé : directives et recommandations pour l'année scolaire 2016-2017.

1. Chapitre 13

Point 1 : - l'adresse postale de Madame Céline PETERS, Gradué, est modifiée comme suit :

Rue de Stockis, 18/5 à 4340 AWANS

Depuis le 1^{er} septembre 2016, une nouvelle vérificatrice de la population scolaire est entrée en fonction.

Il s'agit de Madame Samantha MATHAEY, Gradué : rue du Coq, 10 à 5060 TAMINES (Sambreville)

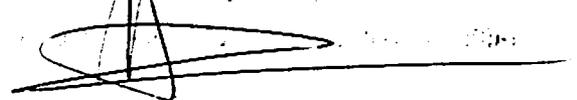
Gsm : 0471/17.32.11

2. Chapitre 20

Point 1.2.2.2

La dernière phrase libellée comme suit : « lorsque l'élève majeur compte 10 demi-journées d'absence injustifiée, il ne pourra plus être comptabilisé » est supprimée.

La Ministre,



Marie-Martine SCHYNS